

N°2016-06-02

Objet : Régie de recettes du Service de collecte des déchets. Suppression.

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 et ses articles R. 1617-1 à R. 1617-18 relatifs aux régies de recette, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n°2012-1246, du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu l'arrêté ministériel, du 3 septembre 2001, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et fixant le montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu le décret n°2005-1601, du 19 décembre 2005, relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le Code général des collectivités territoriales et complétant le Code de la santé publique et le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu la délibération n°2014-06-07, du Conseil Communautaire du 23 juin 2014, donnant délégation de compétences au président ;

Vu la décision n°2003-2 du 3 février 2003 modifiée créant une régie de recettes du Service de collecte des déchets ;

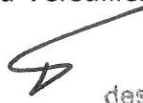
Vu l'avis conforme du comptable public de Versailles Grand Parc le 27 mai 2016.

La régie de recettes est supprimée à compter du 30 juin 2016 suite à la réorganisation du Service de collecte des déchets. Les recettes seront recouvrées par état de recouvrement.

DÉCIDE :

- 1) de supprimer la régie de recettes du Service de collecte des déchets à compter du 30 juin 2016.
- 2) M. le Directeur général des services et M. le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;
- 3) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
 - Monsieur le Préfet des Yvelines,
 - Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

Fait à Versailles, le **14 JUIN 2016**

 E. Fernandez
Inspecteur
des Finances Publiques

Le Comptable Public,
Pour avis favorable,

M. Norbert DEMANT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le :	16 JUIN 2016
de l'affichage le :	16 JUIN 2016
retiré de l'affichage le :	13 JUIL. 2016



Le Président,

de Mazières

François de MAZIÈRES
Député - Maire de Versailles



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 20160616RFIN-BG

Résumé de l'acte : Décision n°2016-06-02 portant sur la suppression de la régie de recettes du s...

Date de décision : 16/06/2016

Nature de l'acte : Autres

Classification : 7.10. Divers

Rédacteur : Christelle Bourgeois

AR reçu le : 16/06/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20160616-20160616RFIN-BG-AU

Pièces jointes :

Décision n°2016-06-02 Suppression régie recettes Service collecte déchets.pdf

Historique :

16/06/2016 10:02:30	Reçu	Christelle Bourgeois
16/06/2016 10:03:31	En cours de transmission	
16/06/2016 10:03:36	Transmis en Préfecture	
16/06/2016 10:05:56	Accusé de réception reçu	
16/06/2016 10:07:58	Tamponnage de l'acte	Christelle Bourgeois

